

CAS D'EXPÉRIENCE BURUNDI

Burundi – Projet sur les huiles essentielles

Date de la soumission : 27 janvier 2011
Région : Afrique de l'Est
Pays : Burundi
Type : projet des huiles essentielles
Auteur : Cadre Intégré Renforcé (CIR)
Coordonnées : adresse, numéro de téléphone, adresse électronique
1, Avenue des Manguiers
B.P. 492- Bujumbura (Burundi)
Téléphone : + 257 22 22 63 17
Fax : + 257 22 22 55 95
Personne de contact :
Mr. Léonard Ntibagirirwa
Point de Coordination du CIR
Mobile : + 257 79 222 111
E-mail : leonntib@yahoo.fr

RESUME ANALYTIQUE

Le Burundi est engagé dans un long processus de réformes économiques depuis la fin de la crise politique. Cette crise a considérablement mis à mal son économie, sous les effets conjugués des destructions du capital productif, des déplacements massifs des populations et de la baisse de l'aide publique au développement. L'économie burundaise repose essentiellement sur l'agriculture, qui emploie 90% de la population, et qui compte en moyenne pour 43% du PIB. Ce secteur est en outre dominé par deux produits d'exportation, le café et le thé, qui contribuent à eux seuls à hauteur de 90% des recettes d'exportation. Alors que le taux de la pauvreté en zone rurale avoisine 69,8% contre 68,6% en moyenne nationale, le Gouvernement a concentré ses efforts en matière de réduction de la pauvreté sur le secteur agricole en misant sur la relance des exportations dans ce secteur, telle que le préconise sa dernière stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (2006-2011). Malgré ces contraintes, le secteur agricole présente un réel potentiel de croissance durable et équitable, susceptible de maintenir à niveau la production par habitant en termes réels, et d'appuyer des programmes de relance économique et de réduction de la pauvreté.

Figurant parmi les pays les plus pauvres de la planète avec un PNB/hab de 137,6 dollars UE, le Burundi bénéficie du Programme du Cadre Intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA)¹; programme centré sur le renforcement des capacités commerciales des PMA et sur l'intégration du commerce dans leur stratégie de développement national. L'Etude diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) conduite par la Banque mondiale en 2004², dans le Cadre Intégré, a fait une analyse détaillée de la politique commerciale du Burundi, et a mis en évidence les atouts et les potentialités des secteurs bénéficiant d'un fort potentiel d'exportation ainsi que les faiblesses et les obstacles à une meilleure intégration du pays dans les circuits commerciaux internationaux. Dans ses recommandations, l'Etude a encouragé le Burundi à accroître les exportations nontraditionnelles, grâce à la mise en œuvre d'une

¹Renseignements en ligne du Cadre Intégré. Adresse consultée : <http://www.enhancedif.org/index.htm>

politique nationale de promotion des exportations. A cette fin, elle a identifié le secteur des huiles essentielles comme une nouvelle source de croissance, à forte valeur ajoutée, et qui devrait bénéficier d'une assistance technique hautement prioritaire.

Le commerce des huiles essentielles est un des marchés de produits dont la croissance est la plus rapide dans le monde. Il s'est accru de 75% entre 2001 et 2005 pour atteindre une valeur de 14 milliards de dollars UE. Il s'agit donc d'un secteur à fort potentiel de croissance, qui a l'avantage d'être une activité nécessitant une main d'œuvre abondante en milieu rural, mais aussi une activité à forte valeur ajoutée qui permet de développer des marchés de niche, et enfin une activité également qui génère des revenus rentables auprès des populations les plus pauvres. Par conséquent, le développement d'une filière de production des huiles essentielles répondait aux priorités du Burundi, qui était d'une part de diversifier ses revenus d'exportation, et d'autre part, de réduire la pauvreté en milieu rural, en générant des revenus supplémentaires pour les agriculteurs.

Le développement de la production d'huiles essentielles a suscité l'engouement du Burundi, suite aux bons résultats d'un projet pilote, sur la culture et la transformation du patchouli et de la limette, menée par une entreprise privée burundaise. Le Gouvernement a présenté dans ce sens un projet pour développer les exportations d'huiles essentielles, en mars 2005, dans le cadre du mécanisme du Cadre Intégré. Ce projet a ainsi bénéficié d'un financement, et a été mise en œuvre par le Centre du Commerce International (ITC), qui a offert ses compétences et un soutien financier pour l'appuyer.

La filière du secteur des huiles essentielles étant encore à un stade embryonnaire au lancement du projet à la fin 2005, l'objectif était par conséquent de renforcer les capacités des acteurs de la filière des huiles essentielles. En premier lieu, par un effet domino, l'ITC devait former la société RUGOFARM aux techniques de production des plantes à huiles essentielles et leur distillation, cette dernière devait à son tour transférer ce savoir-faire dans la plantation au milieu villageois. RUGOFARM s'engageait à acheter la production de feuilles des villageois afin de les sécher et les distiller pour obtenir de l'huile essentielle et l'exporter ensuite. L'objectif affiché étant d'augmenter les revenus des populations rurales par l'exportation de produits à haute valeur ajoutée, ce qui incidemment devait avoir un impact sur la pauvreté.

La mise en œuvre du projet n'a pas atteint tous ses objectifs. Une partie du projet a été bien exécutée en ce qui concerne l'encadrement technique et matériel de RUGOFARM, par l'ITC. Un encadrement qui a été constant tout au long du processus de production des plantes à leur transformation en huiles essentielles. La société a par conséquent acquis des compétences techniques et de savoir-faire dans la production et la distillation. Elle maîtrise le processus de production et de transformation, et est donc en mesure de produire et de commercialiser les huiles. Par ailleurs, elle a également bénéficié d'équipements de distillation et du matériel de production. Les activités de vulgarisation qu'elle devait en revanche conduire en milieu villageois auprès des petits planteurs, pour les sensibiliser aux cultures de patchouli et de limette, n'a pas été réalisée dans le cadre du projet qui prévoyait pourtant de toucher 40 000 familles. L'activité de former les villageois a dû être reprise par une ONG burundaise d'agriculteurs (CAPAD) financée également par l'ITC dans le cadre de son Programme de Réduction de la Pauvreté par l'Exportation (PRPE). Ce projet d'appui aux producteurs de patchouli est toujours en cours jusqu'au mois de mai 2011. Il commence en outre à porter ses fruits. Les planteurs manifestent de plus en plus d'intérêt à cultiver le patchouli. Ils commencent à en voir les bénéfices en termes de revenu.

Parallèlement, la production des plantes d'huiles essentielles ne s'est pas accompagnée d'une stratégie commerciale qui aurait donné plus de visibilité au secteur et de diversifier les acheteurs. Il n'est également pas possible d'évaluer l'impact du projet sur les exportations, en l'absence d'outils de gestion et de statistiques. Mais selon les statistiques du commerce international, il n'y a eu aucune exportation d'huiles essentielles enregistrée pour la période 2007-2009³. En outre, une meilleure coordination et un suivi du projet par toutes les parties prenantes auraient contribué à un meilleur succès. Néanmoins, le développement des exportations des huiles essentielles mérite d'être poursuivi et soutenu pour optimiser les activités de vulgarisation auprès des petits planteurs qui sont en cours. Une fois l'ensemble des acteurs de la filière formés, un projet plus large impliquant une stratégie sectorielle pour la promotion des exportations devrait être mise en place pour maîtriser le réseau de distribution.

³ Renseignements en ligne du site du Centre du Commerce International (ITC). Adresse consultée : <http://www.trademap.org>

QUESTION TRAITÉES

Le renforcement des capacités de production constitue la pierre angulaire du développement de la filière des exportations des huiles essentielles pour le Burundi. Il s'agit encore d'un secteur en pleine construction, le renforcement des capacités des acteurs de la filière est donc une priorité, avant de mettre en place une stratégie sectorielle.

CONTEXTE

Le secteur agricole constitue le pilier central de l'économie burundaise, employant 90% de la main d'œuvre, et comptant en moyenne pour 43% du PIB. Le café est le principal produit d'exportation, sa part dans les exportations globales ne représente pas moins de 80%, suivi du thé qui contribue fortement à la création d'emplois et de revenu en milieu rural. En effet, trois quart de la production provient des plantations villageoises. Par conséquent, l'économie du Burundi s'est révélée être extrêmement vulnérable aux risques de fluctuation des prix sur le marché du café et du thé.

Fort de ce constat, le Gouvernement avait depuis la fin des années 80 commencé à développer de nouveaux produits d'exportation non traditionnels ayant le potentiel de devenir l'un des principaux secteurs d'exportation. Les produits « non traditionnels » étaient en l'occurrence, les légumes, les fruits tropicaux et les fleurs hors saison. Le Gouvernement avait d'ailleurs reconnu que la promotion des exportations de ces filières pouvait contribuer à diversifier la structure des exportations du Burundi. Ainsi, l'exportation des produits non traditionnels a connu une poussée entre 1992 et 1993 mais qui n'a pas pu être exploitée avec l'éclatement de la crise. Plus de 12 ans après, l'EDIC menée en 2004 par la Banque mondiale, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Intégré, a confirmé à son tour, dans son analyse, que les secteurs agricoles non-traditionnels avaient un fort potentiel de croissance, d'exportation et d'emploi.

Parmi ces secteurs, l'EDIC avait mis en relief les bénéfices en termes de retombées économiques et sociales que le Burundi pouvait retirer de la production des huiles essentielles qui constituait un secteur à forte valeur ajoutée. Plusieurs études avaient en effet démontré que ce secteur jouissait d'un fort potentiel de développement en raison de son avantage comparatif. L'initiative d'une société privée locale RUGOFARM qui s'était lancée dans la production d'huiles essentielles depuis 2002, financé par les fonds du Cadre Intégré, et qui avait enregistré des résultats pilotes très encourageants, venait étayer ces constatations. Tout d'abord, la fertilité du sol et le climat de certaines régions du Burundi constituaient des conditions optimales pour la production de plantes aromatiques comme le patchouli, la citronnelle, etc. Ensuite, la demande croissante du marché des huiles essentielles représentait une grande opportunité pour le Burundi, qui pourrait ainsi devenir un autre centre de production, en concurrence notamment avec les principaux producteurs de patchouli, Chine et Indonésie. En outre, la production d'huiles essentielles étant par définition une activité à forte intensité de main-d'œuvre, il était donc probable que son développement ait un impact considérable sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales identifiées. Compte tenu de tous ces avantages, le développement du secteur des huiles essentielles pourrait donc contribuer sensiblement à la diversification des exportations du Burundi. Le pays pourrait également faire de ce secteur une vraie niche

commerciale en misant sur des produits à haute valeur ajoutée, telles que des huiles bio. Néanmoins, cette stratégie de diversification reste encore tributaire de la fragilité de l'environnement des affaires dont les améliorations sont en cours, en vue de créer un cadre incitatif pour les investisseurs locaux et étrangers.

Le secteur de la filière de production des huiles essentielles étant encore à un stade primaire au Burundi, les besoins en assistance technique dans ce secteur ont été décrits comme élevés dans la matrice d'actions de l'EDIC.

CONCEPTION ET GENESE DU PROJET

Prenant acte des recommandations de l'EDIC et sa matrice d'actions, le Burundi a soumis un projet relatif au renforcement des capacités d'exportation du secteur des huiles essentielles, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Intégré, en mars 2005. Ce projet intitulé « projet RUGOFARM pour les huiles essentielles » a obtenu un financement du Fond d'affectation spéciale du Guichet II du Cadre intégré, d'un montant de 333,300 de dollars EU, pour une période de deux ans. Le Centre du Commerce International (ITC) a été désigné comme agence d'exécution. A partir de 2006, outre la partie de mise en œuvre, l'ITC a soutenu ce projet dans le cadre de son Programme de Réduction de la Pauvreté par l'Exportation (PRPE), en apportant un appui financier de 400,000 dollars EU.

La contrepartie officielle du projet est représentée par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. L'exécution du projet est mise en œuvre par l'ITC et par la société RUGOFARM. Le PNUD est le principal soutien financier dans ce projet en tant que donateur facilitateur.

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont la société RUGOFARM et les agriculteurs.

Le projet sur les huiles essentielles a débuté de façon effective à la fin 2006 et s'est achevé en 2008 sous le financement du Cadre Intégré. Mais il se poursuit jusqu'en mai 2011 dans le programme PRPE de l'ITC. Toutefois, ce projet n'est pas nouveau, et s'inscrit dans la continuation des activités de mise en place de la filière de production des huiles essentielles qui avait commencé dès 2001, et financé par les fonds du Cadre Intégré. L'introduction des huiles essentielles au Burundi est avant tout le fruit d'une coopération Sud-Sud initiée en 2001 par l'ITC. La société agricole RUGOFARM a bénéficié de l'expertise d'un producteur haïtien d'huiles essentielles pour l'aider au développement de la filière. Des plantations de patchouli et de limette (petits citrons) ont été introduites pour la première fois dans le pays, et les expérimentations réalisées se sont révélées prometteuses pour la production d'huiles de bonne qualité.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif global du projet sur les huiles essentielles est de créer une nouvelle filière d'exportation compétitive pour le Burundi, dont la croissance doit assurer des revenus rentables pour les populations rurales, et contribuer de cette manière à la réduction de la pauvreté. Pour répondre à cet objectif, le projet a été exécuté en deux étapes. Tout d'abord, la première étape, mise en œuvre par l'ITC, était consacrée au renforcement des capacités commerciales (la production des plantes et la transformation en huile essentielle) de la société RUGOFARM, pour l'aider à développer la filière. Ensuite, la seconde étape du projet, qui devait être mise en œuvre par RUGOFARM, avait pour but d'encourager la production des nouvelles cultures à fort potentiel d'exportation, le patchouli et la limette, auprès des agriculteurs les plus pauvres. La société devait réaliser des activités de vulgarisation en milieu villageois impliquant la distribution des plants de patchouli et de limette aux petits agriculteurs, la fourniture d'intrants et autres traitements phytosanitaires, mais aussi des conseils techniques. L'ITC accordait une attention particulière à cet aspect du projet qui était en droite ligne avec son Programme de Réduction de la Pauvreté par l'Exportation (PRPE) et la raison d'être de sa participation à ce projet. Outre, les activités de vulgarisation, RUGOFARM s'est également engagée à acheter leur production de feuilles fraîches de patchouli. De même, la stratégie commerciale et le plan marketing des huiles essentielles

devaient être conçus par l'entreprise.

Concernant les résultats attendus, le projet prévoyait que la filière de production des huiles essentielles fournisse des emplois à 40.000 familles. Le secteur agricole burundais est effectivement caractérisé par une agriculture quasiment familiale. Quant à la production des huiles essentielles de patchouli et de limette, d'après une étude de faisabilité, celle-ci devait atteindre 400 tonnes au bout de cinq ans de production, ce qui correspondait à un revenu annuel de 5 millions de dollars EU. Au final, l'exportation d'huiles essentielles allait représenter 10% des exportations au bout de cette même période.

RESULTATS OBTENUS

L'ITC qui a apporté son assistance technique à RUGOFARM tout au long du projet, a atteint la plupart de ses objectifs en matière de renforcement des capacités commerciales. Dès le démarrage du projet, l'ITC a mis à la disposition de RUGOFARM, deux experts internationaux en huiles essentielles et en distillation, qui les ont assistés et conseillés dans tout le processus de production d'huiles essentielles. Ceci impliquait une assistance technique continue tant dans la phase de production des plants de patchouli et de limette, que dans la phase de transformation, et enfin à la commercialisation des huiles essentielles. L'ITC a également mis en place un contrat d'achat exclusif de l'huile de patchouli et de l'huile de limette entre RUGOFARM et respectivement deux acheteurs, DEMAREST en France et TREATTS en Angleterre. Parallèlement, il a financé la fabrication de deux alambics de distillation de limette et patchouli, d'une contenance de 2500 litres chacun, et qui ont été installés sur le site de RUGOFARM en 2008.

Au total, l'intervention de l'ITC aura permis à RUGOFARM d'acquérir une bonne maîtrise des techniques de distillation des huiles essentielles, des compétences techniques et un savoir-faire sur la culture du patchouli et aussi de bonnes pratiques en matière de production de plants de patchouli en pépinière. Ces résultats doivent être toutefois relativisés par le fait que RUGOFARM ne parvient pas encore à maîtriser la culture de la limette (cultures attaquées par des maladies), et ce, en dépit des conseils des experts de l'ITC. A ce propos, l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi propose de greffer cette espèce de limette sur une variété locale de citron, beaucoup plus résistante aux maladies. Ayant maintenant à disposition un équipement de distillation fonctionnel et opérationnel, RUGOFARM est désormais en mesure de produire de l'huile essentielle de patchouli et de limette de bonne qualité. Depuis la série d'essais de distillation effectués en 2008, les derniers ont été concluants. Les échantillons envoyés à l'acheteur DEMAREST ont à cet égard montré de bons résultats et semblent satisfaire aux normes internationales dans ce domaine. RUGOFARM a donc aussi un rôle important à jouer auprès des producteurs villageois pour leur garantir l'achat de leurs productions de patchouli et de limette et leur trouver des débouchés.

En effet, à travers son appui technique à RUGOFARM, l'autre priorité de l'ITC dans le projet sur les huiles essentielles, était de promouvoir la production de la limette et celle du patchouli, en particulier, auprès des petits agriculteurs villageois. Ces nouvelles cultures avaient l'avantage d'être rentables et porteuses de revenus pour ces agriculteurs. Il en résulterait dès lors un impact sur la pauvreté. La promotion de ces cultures devait donc se faire à travers un large programme de vulgarisation réalisé par RUGOFARM, impliquant notamment le transfert de savoir-faire, la distribution de boutures de patchouli et la fourniture d'outils de production. Initialement, l'entreprise devait lancer le programme d'activités de vulgarisation dès 2006, mais sa mise en œuvre a démarré tardivement en 2008, ce qui n'a pas permis d'aboutir aux résultats escomptés, qui prévoyaient de toucher 40,000 familles. Afin d'accélérer la partie de ce projet, d'un commun accord avec RUGOFARM, l'ITC a confié à une ONG, la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD), l'encadrement des villageois pour la culture du patchouli. A ce titre, dans le cadre de son Programme de Réduction de la Pauvreté par l'Exportation (PRPE), l'ITC a financé en 2009, un projet d'appui aux producteurs de patchouli pour un montant de 24,000 dollars EU mise en œuvre par la CAPAD. Celle-ci est par conséquent chargée d'une part, de réaliser des activités de sensibilisation auprès de cinquante familles pour qu'elles acceptent de cultiver le patchouli, et d'autre part, de les organiser en une coopérative de production, qui soit légalement structurée pour défendre leurs intérêts. Avant le lancement des activités, la CAPAD avait aussi signé une convention de partenariat avec RUGOFARM qui assure la production des plants en pépinière, et a également accepté d'acheter comptant toute la récolte des feuilles fraîches de patchouli qui sera produite par les familles de producteurs. Il y est également prévu que RUGOFARM mette à disposition

125,000 boutures de patchouli aux cinquante familles sélectionnées. Les activités ont débuté en février 2010. Pour le moment, sur les cinquante familles disposées à planter le patchouli, seulement trente-six ont déjà obtenu des boutures de patchouli par RUGOFARM. Deux récoltes sont en cours depuis octobre 2010. A ce jour, dix-neuf familles ont déjà vendu leur récolte à RUGOFARM. Le prix au kg est actuellement fixé à 300 FBu et le montant global déjà débloqué pour l'achat des productions est de 892,500 FBu (soit 714 dollars EU). Les récoltes sont directement acheminées dans les stocks de RUGOFARM où elles sont conditionnées avant la transformation. Les actions de sensibilisation menées par l'ONG ont commencé à porter leurs fruits. De plus en plus de producteurs souhaitent cultiver du patchouli qui est considéré, à la fois comme une culture moins exigeante à cultiver, et aussi rentable en termes de revenu. Cette augmentation de revenu pour certaines familles leur ont permis de scolariser leurs enfants.

L'autre aspect important de ce projet concernait la production et la commercialisation des huiles essentielles. Les prévisions les plus optimistes prévoyaient une production de 400 tonnes d'huiles essentielles au bout de cinq ans après le démarrage du projet, avec un revenu annuel de 5 millions de dollars EU. Pour leur part, les experts de l'ITC avaient estimé en 2008, que RUGOFARM serait en capacité de produire 15 litres d'huile essentielle de patchouli par jour à partir de 500 kg de feuilles séchées d'ici début 2009. En se fixant sur les prix du cours de l'huile de 25 à 100 dollars EU/kg en 2008, ils ont également estimé que le revenu potentiel pour RUGOFARM serait de 375 dollars EU par semaine pour un prix à 25 dollars EU/kg, et ce, pour une distillation par semaine. Les revenus pourraient donc être plus importants si l'on augmentait le nombre de distillation. Mais force est de constater, qu'aucun résultat tangible à l'heure actuelle ne permet de confirmer ou d'infirmer de tels résultats en l'absence de données disponibles sur le rendement annuel de la production de feuilles de patchouli et de limette sur le site de RUGOFARM, d'une part, et des huiles qui en sont extraites, d'autre part. De même, il n'y a pas d'information disponible sur les coûts de production. Pourtant, la demande est bien réelle et les acheteurs potentiels présents. Ce déficit d'information résulte en partie de l'absence d'une stratégie commerciale et d'un plan marketing clairement définis par RUGOFARM.

FACTEURS DE REUSSITE / ECHEC

Le projet sur les huiles essentielles est à l'origine un parfait exemple de réussite, du point de vue de la coopération Sud-Sud en matière de transfert de savoir-faire et de technologie entre deux PMA, parmi les plus pauvres du monde, que sont Haïti et le Burundi. Ce transfert de savoir-faire d'Haïti, grand producteur d'huiles essentielles, vers le Burundi, à aider à la mise en place d'une filière de production d'huiles essentielles, alors méconnues auparavant dans ce pays. Par ailleurs, ce projet répond à une des priorités du Burundi, qui est de diversifier ses exportations et d'évoluer vers une agriculture d'exportation. C'est ainsi que le projet sur les huiles essentielles aura bénéficié dès son lancement du soutien du Gouvernement burundais, du PNUD et de l'ITC. Ceci a facilité la mise en place du projet et son financement dans le cadre du programme du Cadre Intégré.

La mise en œuvre du projet aura bénéficié à la société RUGOFARM qui a acquis les compétences techniques et les outils de production pour développer la production d'huiles essentielles au Burundi. Toutefois, malgré le fort potentiel en retombées économiques et sociales qu'a mis en relief le projet, l'on peut regretter encore à ce stade que la filière de production soit encore à l'état embryonnaire, voire même précaire. En effet, les autres acteurs de la filière qu'auraient dû être les petits agriculteurs, n'ont pas été suffisamment intégrés dans ce projet. Le transfert de savoir-faire via des activités de vulgarisation en milieu villageois, a été très insuffisant et n'a commencé que très tardivement pour espérer que le projet ait un réel impact sur leurs revenus, et de ce fait sur la pauvreté, en dépit de maintes recommandations de l'ITC à RUGOFARM. A cela, il faut ajouter une production industrielle des huiles essentielles et une commercialisation qui restent encore aujourd'hui inexistantes. Cela est la conséquence d'une absence d'une stratégie sectorielle de la filière des huiles essentielles pour évoluer vers une industrie qui soit compétitive sur le marché international des huiles essentielles. Le projet aurait gagné en efficacité si cet aspect avait été pris en compte. Mais, il aurait fallu envisager un financement beaucoup plus important du projet et réviser le rôle de RUGOFARM, ce qui a fait défaut.

En conclusion, une mobilisation, une meilleure coordination et un suivi plus importants de toutes les parties prenantes au projet auraient été souhaitables pour sa bonne exécution. Bien que le projet n'ait pas totalement atteint ses objectifs, les conditions d'une émergence d'une filière de production d'huiles

essentielles sont réunies. Le Burundi bénéficie de tous les atouts pour développer la production de plantes à huiles essentielles de bonne qualité : climat favorable, terres fertiles, et une main d'œuvre abondante. La phase de production et de commercialisation des huiles essentielles mériterait d'être poursuivie et soutenue dans d'autres projets à venir, consacrés au renforcement des capacités d'exportation, compte tenu du fort potentiel de ce secteur

ENSEIGNEMENTS TIRES

Malgré la fin officielle du projet en 2008 dans le cadre du programme du Cadre Intégré, l'appui aux producteurs de patchouli se poursuit grâce au programme PRPE de l'ITC. L'ONG CAPAD continue en effet ses activités de vulgarisation de la culture du patchouli auprès des petits agriculteurs. Cinquante familles sont désormais impliquées dans la culture du patchouli. Ceci reste encore loin du chiffre cible de 40,000 familles, prévu dans le projet initial sur les huiles essentielles. Dans ce contexte, il est important de continuer à soutenir cette initiative par un financement plus important et une révision du rôle du promoteur de l'huile essentielle, RUGOFARM, pour toucher un nombre plus important d'agriculteurs.

Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie sectorielle, élaborée à partir d'une étude sur la chaîne de valeur de la production de la filière des huiles essentielles, est nécessaire, voire indispensable, pour relancer ce secteur et promouvoir les exportations, de manière efficiente. La production d'huiles essentielles étant encore marginale, l'appui des institutions impliquées dans la promotion des exportations dont la nouvelle Agence Burundaise de Promotion des Investissements, sera nécessaire et utile pour promouvoir ce secteur et identifier les marchés porteurs. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet a montré que faire reposer la filière de production d'huiles essentielles sur un seul acteur économique pouvait fragiliser son expansion. Il faudrait dans ce sens encourager RUGOFARM à faire partager son savoir-faire et son expertise avec d'autres entreprises locales qui souhaitent également investir dans ce secteur. Une réflexion à cet égard mériterait d'être amorcée au regard de l'expérience du Rwanda, producteur d'huiles essentielles. Plusieurs entreprises y développent la culture et la transformation du patchouli et d'autres types de plantes à huiles essentielles. Celles-ci exportent en effet depuis plusieurs années.

Il convient d'ajouter aussi que l'assistance technique dans ce secteur, encore en gestation et à fort potentiel, devrait se poursuivre et être soutenue. Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) a un rôle essentiel à jouer pour financer un projet de la Catégorie II. L'Unité nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré aujourd'hui opérationnelle pourrait avoir un rôle positif dans la relance et le suivi du projet.

Parallèlement, au niveau national, il faudrait impliquer les institutions de recherche agricole du Burundi dans le développement de meilleures greffes de limette plus résistantes aux maladies. De la même façon, au niveau international, la coopération Sud-Sud devrait être renouée pour un partage d'expérience et de savoir-faire, notamment avec les pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou l'Indonésie, principaux producteurs de patchouli.

Enfin, le développement des exportations des huiles essentielles ne peut être possible qu'à travers un environnement économique qui soit propice aux affaires. Le secteur demande beaucoup d'investissements pour son expansion, le soutien des bailleurs des fonds à cet égard reste donc indispensable.

ANNEXES ET / OU REFERENCES

- Gouvernement du Burundi, *Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP, 2007-2009)*. http://www.miniplan.bi/IMG/pdf/CSLP_DEFINITIF.pdf
- Site du Cadre Intégré renforcé – Burundi : <http://www.enhancedif.org/EN%20web%20pages/Where%20we%20work/Burundi.htm>
- Site de l'Agence Burundaise de Promotion des Exportations : <http://burundi-investment.com/fr/agence/agence-api.html>
- OTF Group, *Vision et Stratégie industrielles et commerciales du Burundi – Rapport final*, février 2008. http://www.page.bi/IMG/pdf/vis_strat.pdf